



LA LETTRE du CHABOT

Assemblée Générale 2014

Le mot du Président :

Votre fidélité au Chabot renforce nos actions. De nombreux adhérents s'engagent. C'est notre force aujourd'hui et plus encore demain car le champ de nos interventions ne cesse de croître comme vous allez pouvoir en juger tout au long de cette nouvelle « Lettre du Chabot ». Il n'y a pas de petites actions. Tout adhérent qui fait une démarche modeste, permet à d'autres d'investir plus de temps sur des actions plus importantes. Nous avons des actions pour tout le monde. Pour ceux qui n'ont pas beaucoup de temps, pour ceux qui en disposent plus, pour ceux qui aiment les dossiers, pour ceux qui désirent être sur le terrain, ceux qui aiment écrire ou parler. Bref à chacun selon ses goûts et ses moyens. Jugez-en par vous même.

L'année 2013 fut riche en rebondissements du côté des carrières. Procès, réunion diverses, articles de presse, conférences de presse, interview à la télévision régionale FR3. Dans le même temps le Chabot portait sa parole dans le Scot qui invitait les associations agréées à s'exprimer. Notons également notre présence au conseil économique et social du département, au Parc régional, EDF, au tribunal, auprès de la fédération de pêche de l'Ariège. Nous sommes intervenus pour le classement des cours d'eau et nous espérons que le Préfet de Région, dans notre dernière démarche, classera quatre cours d'eau de plus en liste 1. Nous amorçons une grosse bataille sur les fondés en titre qui seraient susceptibles de réhabiliter des ruines et rompre la continuité écologique des cours d'eau. Nous soutenons plusieurs dossiers juridiques après avoir gagné des dossiers devant le tribunal.

Bref, le chabot est aux quatre coins du département, sur tous les terrains. L'avenir c'est le sable et l'eau. Le sable pour construire, l'eau pour vivre. L'Ariège a ces deux ressources. Les prédateurs affluent pour s'emparer, à n'importe quel prix, de ces trésors et des profits qui vont avec. Le chabot résiste, s'engage et gagne avec vous.

Bernard Danjoie

1 - les gravières : le nouveau Schéma Départemental des Carrières 09 et les interventions de l'année

Il y a plus de 4 ans déjà notre association lançait une alerte sur les risques liés à la prolifération des gravières en Basse Ariège, qu'autorisait la modification du Schéma Départemental de Carrières 09. Nous annonçons qu'elle permettait l'exploitation sans limite des graves alluvionnaires :

- sur de très grandes surfaces,
- sur de très grandes profondeurs,
- mettant systématiquement à jour et en danger la grande nappe phréatique d'accompagnement de l'Ariège,
- transformant définitivement la plaine alluviale fertile de Montaut-Saverdun, en une longue théorie de lacs, inutiles et coûteux à entretenir, exposant la nappe à l'évaporation et aux pollutions directes.

Aujourd'hui notre alerte c'est transformé en triste réalité. Les surfaces autorisées ont explosées, portant à près de 1000 hectares les terres sacrifiées. Les 4 grands carriers de Midi Pyrénées (Colas Siadoux, Midi Pyrénées Granulats, Mallet et Denjean-Cemex) sont aujourd'hui tous présents sur le secteur avec des gravières :

- qui sont passées de 30 à 50 hectares en moyenne à près de 200 hectares chacune,
- qui sont autorisées à prélever 4 millions de tonnes de graves par an alors que nos besoins départementaux et limitrophes ne dépassent pas 1,5 million de tonnes,
- sur des profondeurs moyennes de 15 m mettant effectivement à jour la nappe phréatique.

Mi décembre le Tribunal Administratif nous donnait enfin raison et annulait la modification du Schéma. Nous pouvions espérer donner un nouveau visage aux plaines alluviales de Basse Ariège.

Nos espoirs de régler rapidement les problèmes auront été de courte durée, deux jours après la conférence de presse annonçant l'annulation, le Préfet publiait un nouvel arrêté approuvant un nouveau schéma révisé « 2013 ».

Le bras de fer continue donc.

Mais Plus grave encore, dans ses dernières autorisations le Préfet a autorisé, et il encourage dans son nouveau SDC09 approuvé le 25 décembre en cadeau de Noël aux Ariégeois, le remblaiement des carrières alluvionnaires avec des matériaux dits « inertes », issus du BTP principalement. Deux carriers sont d'ores et déjà autorisés sur de très grandes surfaces pour ces enfouissements, Denjean granulat et Société Mallet (près de 100 hectares à eux deux). L'objectif étant, après avoir creusé sur 15 m de profondeur, de restituer des terres « à niveau » et exploitables.

Ce faisant il fait courir un nouveau risque, plus grave encore à la grande nappe de Basse Ariège, réserve d'eau essentielle des générations à venir :

Et c'est la nappe trinquie

**SAVERDUN
BÉDEILHAC
MONTAUT
TOURTROL
TEILHET
MANSES**

**SABLIÈRES
CARRIÈRES
GRAVIÈRES**

le 24 Décembre 2013, le Préfet a révisé
**LE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL
DES CARRIÈRES DE L'ARIEGE**

Que dit-il ?
Besoins ariégeois en granulats = 1,4 millions de tonnes / an
Volume d'extraction autorisé = 4 millions de tonnes / an

Au résultat
• 1000 ha DE GRAVIÈRES jusqu'en 2039 à 2060 dans les meilleures terres agricoles des vallées de l'Ariège et de l'Hers sur les routes du département
• 500 à 700 CAMIONS par jour
• DES CARRIÈRES EN ROCHE DURE accolées aux villages et aux sites protégés
• 1,2 MILLIONS DE TONNES / AN DE DÉCHETS en nappe phréatique pour reboucher les trous

Et on nous parle
? d'économiser l'eau et les espaces agricoles ?
? de la protection des sites et paysages ?

Rejoignez-nous dans nos associations pour information
APRA « le Chabot » Collectif « NRCS » DAME Oïnes Ecologie CEA

- nous sommes sur des matériaux dont l'appellation « inerte » est inadéquate. Pour preuve, l'autorisation Denjean porte en annexe les quantités maximales de produits toxiques et métaux lourds « acceptables » dans ces déchets. On pourra ainsi y retrouver : des BTEX, des PCB, des HAP, de l'arsenic, du mercure, du zinc etc... tous produits « inoffensifs » bien connus. Certes, direz vous, mais en quantités si faibles ! quelques milligrammes par kilos de matière,

- sauf que nous parlons ici de quantités considérables, c'est en dizaines de millions de tonnes qu'il faut chiffrer les remblais et donc multiplier par des milliards de milligrammes les toxiques autorisés. A l'arrivée, pour les HAP par exemple (hydrocarbures polycycliques aromatiques) cela pourrait donner plus d'une tonne 1/4 de cette horreur dans la nappe, dix tonnes pour les hydrocarbures, etc...

- sur de telles quantités enfouies directement dans la nappe, qui peut garantir la qualité des contrôles nécessaires ou gommer les risques « d'accidents » ? Sans mettre en cause leur bonne foi, pas plus le Préfet que les exploitants.
- l'objectif de 70% de valorisation matière des déchets du BTP introduit par la directive cadre sur les déchets ne pourra être atteint avec de telles pratiques, pas plus que celui de restituer des terrains compatibles avec une utilisation agricole,
- enfin, les quantités nécessaires pour remblayer seront telles qu'elles dépassent et de très loin le gisement de déchets « inertes » du département. Sans le dire ouvertement, le Préfet à pris la décision de faire du département de **l'Ariège la poubelle des déchets du BTP de Midi Pyrénées** (et peut être au-delà), au moment même où le Conseil Général doit initier son plan départemental de gestion de ces types de déchets.

C'est inacceptable et nous attendons de Madame le Préfet de l'Ariège :

- * un moratoire sur tout nouveau projet, tant de création que de renouvellement, de carrières et gravières,
- * l'arrêt immédiat des remblais en eau et la dépollution des nappes concernées,
- * la réduction des surfaces de carrières autorisées et des tonnages accordés en proportion des besoins avérés du

- Z4 se situe depuis peu dans **la nappe phréatique** découverte par la carrière



département et des départements voisins,

* l'application de la charte constitutionnelle sur l'environnement pour que chacun puisse «vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé. »

2 – le Scot (trame verte et bleu, occupation des sols, zonage gravières) :

et son futur site : <http://www.scot-vallee-ariège.com/> où nous aurons certainement des choses à dire.

1 Un projet Scot se structurant autour de ses richesses agricoles et naturelles

Préserver les terres d'agriculture et valoriser leurs productions

Réduire de moitié le taux d'artificialisation des terres agricoles et naturelles observé entre 1998 et 2008 :

- réduire de 1200 ha à 600 ha de terres consommées entre 2012 et 2022 d'où une consommation foncière maximum de 1200ha entre 2012 et 2032
- réduction opérée par un déclassement de zones à urbaniser recensées dans les documents d'urbanisme
- **actuellement sont recensés 2150 ha de zones à urbaniser en devenir toute thématique confondue d'où un déclassement d'environ 950 ha de zones à urbaniser à prévoir au travers du projet Scot**

Pérenniser la vocation des espaces agricoles et naturels sur le long terme, en fixant des limites d'urbanisation sur les pôles urbains de la Vallée de l'Ariège.

Définition d'enveloppes de consommation foncière maximum à urbaniser à horizon 2032 dédiées à l'habitat et l'économie pour l'ensemble des communes.



Après les travaux relatifs au Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), le CHABOT, au sein du collectif associatif, a fait part de ses propositions lors de l'élaboration du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO). Cette phase est essentielle puisqu'elle constitue la mise en œuvre concrète des objectifs du SCOT et que c'est le seul document opposable.

Le DOO détermine donc les orientations générales de l'organisation de l'espace et les grands équilibres à respecter. Il présente 2 niveaux de gradation opérationnelle allant du plus prescriptif qui s'impose juridiquement, à la simple recommandation qui relève plus du conseil. Les élus et le collectif associatif ne sont pas toujours d'accord sur le choix fait entre ces 2 possibilités.

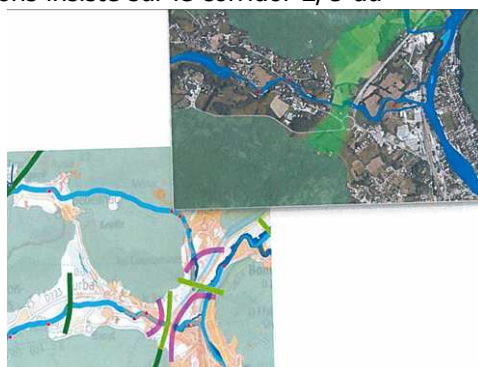
La Trame Verte et Bleue est un élément constitutif et obligatoire du DOO. A ce titre, nous avons insisté sur plusieurs points et notamment :

* Protection des bandes autour des cours d'eau : Pour un corridor efficace, les 10 m de protection prévus nous ont semblé insuffisant en ce qui concerne les axes majeurs. Nous avons proposé de prévoir a minima 50m.



* Corridors écologiques :

- Zone de Tarascon : Nous avons insisté sur le corridor E/O au nord de Tarascon qui nous semble indispensable. Le passage existant actuellement sous la voie rapide devrait d'ailleurs selon nous être maintenu et végétalisé.



- Crieu : Le Crieu est le seul corridor naturel traversant la voie rapide, la voie nationale et la voie ferrée. C'est donc un corridor essentiel qui devrait centraliser toutes les attentions en prévoyant de le renforcer ou de le restaurer. Il est très encaissé, à l'abri et souvent à sec, la création de banquettes pourrait renforcer son utilité.

Mais aussi :

* Assainissement : Nous avons suggéré de recommander la création de réserves foncières à proximité des stations d'épuration afin de pouvoir y installer des zones tampon.

* Carrières : Nous avons proposé plusieurs prescriptions relatives à une exploitation raisonnée, à l'évaluation du bilan de la production et la capacité de production pour l'avenir, insister sur la nécessité de favoriser les matériaux issus du recyclage et de réaménager les carrières selon des critères de réversibilité et de multifonctionnalité.

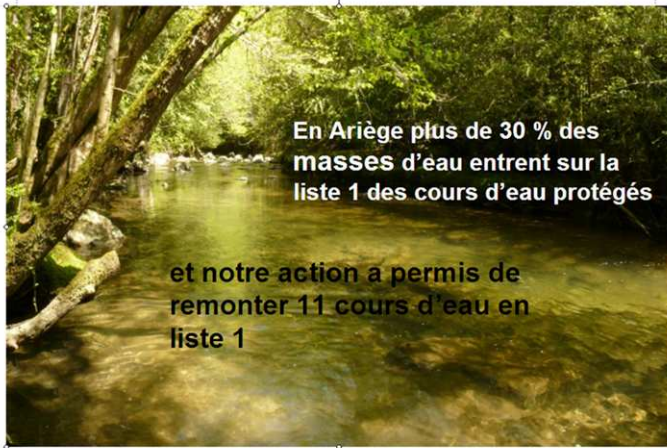
Au final, les élus ont repris certaines des nombreuses remarques émises par le collectif, mais assez peu et essentiellement celles qui étaient également portées par la DREAL et le CG.

3 - le classement des cours d'eau :

Le voilà enfin bouclé.

Au final plus de 30 % des cours d'eau du département rentrent dans la liste 1 des cours d'eau protégés. C'est une bonne chose mais de belles rivières restent sur le carreau.

le Classement du cours d'eau est finalisé



Nous avons rencontré la fédération départementale de Pêche de l'Ariège pour intervenir ensemble auprès du Préfet coordonnateur de bassin Adour Garonne afin de l'inviter à compléter son arrêté.

Nous demandons l'intégration de 4 masses d'eau supplémentaires qui à notre avis devraient bénéficier de cette protection.



Il s'agit :

- du Douctouyre amont qui étonnamment a disparu dans la dernière ligne droite,
- du Siguer médian où la Commune porte un projet de micro centrale désastreux,
- de la Lauze amont où à nouveau la Collectivité locale veut s'arrondir les fins de mois sur le dos de la rivière,
- du Lachein oublié des cours d'eau atypiques et pourtant si caractéristiques.

Notre courrier expédié en recommandé laisse entendre clairement notre détermination.

4 - les droits d'eau fondés en titre :

Petit rappel de la définition: les droits fondés en titre sont des droits d'usage de l'eau. Ils sont perpétuels ; sur les cours d'eau non domaniaux, il s'agit de droits de moulins, de forges, de scieries, d'étangs d'irrigation, délivrés avant la révolution et non abolis la nuit du 4 août 1789.

- Ces droits d'eau peuvent être réactivés pour des installations hydroélectriques bien loin des objectifs historiques.
- Ces droits (recensés sur les cartes de Cassini) sont inaliénables, sauf s'il y a constat de ruine sur tout ou partie de l'ouvrage.

Les droits d'eau restent soumis à la police de l'eau. Lors de la remise en exploitation, les règles concernant le débit réservé et la continuité écologique doivent être respectées.

Depuis 1789 et tout au long des 19ème et 20ème siècles, les ouvrages se sont peu à peu dégradés; quelques moulins sont restaurés dans la deuxième moitié du 20ème pour des résidences secondaires.

Or :

8 – dernier corridor écologique des portes de Tarascon entre l'Ariège et les Quiés, nous déférons la zone d'activité de Prat Long (TA)

9 – la saisine du TA sur le dossier Mallet est en attente de l'ouverture de la carrière,

10 - la commune des Bordes sur Arize massacre un ruisseau où l'écrevisse à patte blanche fait de la résistance, le jugement est attendu en juin 2014,

11 – nous déposons plainte conjointe avec FNE MP et le CEA pour non respect des prescriptions d'exploitation de Denjean Granulats, le dossier est à l'instruction.

12 - et puis mi décembre le T A nous donne raison et annule les modifications du SDC09... mais à la Noël, le 24, le Préfet approuve un nouveau Schéma Départemental qui contre vents et marrées entérine la création et l'extension des gravières contestées !

7 - vie de l'association, réunions, site Internet, manifestations :

Sorties sur le terrain : peu de sortie cette année, les eaux très fortes du printemps dernier nous ont conduit à annuler nos animations au bord de l'eau. De même la sortie « petits mammifères aquatiques » avec nos amis de l'ANA n'a pu se tenir en octobre.

- l' inventaire des droits d'eau fondés en titre sur l'Arize, le Lez ou le Salat, qui demande un énorme travail de reconnaissance et de transcription, va se poursuivre en 2014.



- notre journée annuelle du chabot le 6 juillet chez nos amis Sylvain et Doris qui comme chaque année est un moment très agréable s'est très bien déroulé, la météo et la convivialité étant de la partie.

Nos formations à la connaissance des milieux aquatiques et à leur protection :

Foire de St Girons le 11 et 12 mai, cette année **le thème était sur l'eau** où nous avons installé un stand puis animés une intervention débat afin de sensibiliser le public sur les enjeux de préserver cette ressource indispensable à la vie.



Cette année nous avons organisé ces 2 journées de formation grâce au soutien de FNE MP et de ses « salariés militants », à nos bénévoles et à la mise à disposition d'un local par nos amis Hélène et Hervé à la Belle Verte.

- journée du 4 octobre sur la « continuité écologique »
- journée du 8 novembre sur « les enquêtes publiques et les consultations publiques »

Ces journées sont un franc succès et

une rentrée d'argent non négligeable pour notre association mais demande aussi beaucoup de travail et nous avons décidé d'en faire une seule par an.

Notre association à une nouvelle fois été sollicitée pour animer une après midi studieuse avec les élèves du Lycée agricole de Pamiers.

Sollicitée aussi pour intervenir à une journée de formation à Tarbes organisée par FNE, sur l'Hydroelec et continuité écologique.



Réunions mensuelles :

Ces réunions qui ont lieu tous les premiers mardi de chaque mois à 20h30, sont ouvert à tous et à toutes dans une salle annexe ou malgré un chauffage un peu rustique des informations et des décisions importantes sont prises lors de ces réunions.

Site Internet et médias :

L'association présente



Une année très riche en articles dans la presse et en interview dans les différents médias.

Un grand merci à ces relais de l'information qui nous ont permis de faire « passer les messages » de sagesse et de respect envers notre environnement lors des conférences de presse ou des reportages d'Ariège News et FR3.

Mais aussi :
Notre ami Philippe, Webmaster attiré, à conçu un nouveau site pour le Chabot.

Et notre présence

- * à la foire expo à St Girons (stand et intervention)
- * à la rencontre avec BAE au Vernet
- * avec le CIAPP pour débattre les propositions du Chabot,

Dossier d'agrément

Notre agrément « Protection de l'environnement » a été renouvelé cette année pour les 5 années à venir.

8 - trésorerie :

Les comptes de 2013 de l'association sont arrêtés respectivement à :

8 356 euros de recettes pour 7 076 de dépenses ce qui dégage un solde positif de 1 280 euros.

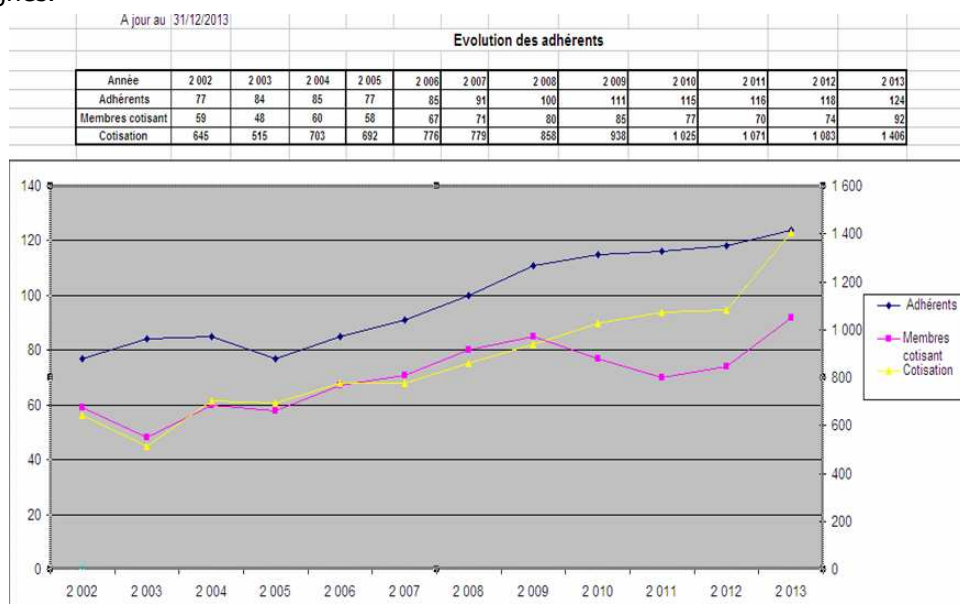
Notre trésorier fait ressortir que l'augmentation importante du budget en dépense et recette est due essentiellement à :

- l'intégration des déplacements des adhérents pour le compte de l'association en recette sous forme de dons et en dépense pour le montant chiffré au tarif administratif,
- le don important de 700 euros de l'association Basse Ariège Environnement (BAE) pour soutenir notre action contre la prolifération des gravières en basse ariège,
- l'augmentation des adhérents du Chabot et donc des cotisations
- les dossiers juridiques gagnés.

Après un échange avec les participants, les rapports : financier, moral et d'activité sont mis aux voix.

Le rapport moral et d'activité est approuvé à l'unanimité des présents.

Le rapport financier est approuvé à l'unanimité.



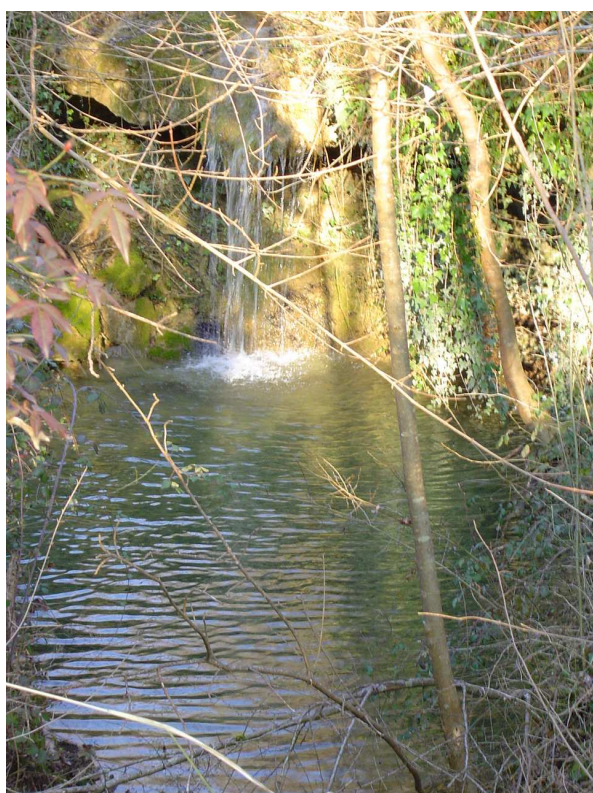
*Pensez au « Chabot »
N'attendez pas ..*

Votre cotisation est la marque de votre intérêt et de votre soutien.

Mais il est facile de l'oublier :

N'attendez pas, faites-lui vite parvenir votre cotisation !

Les petits ruisseaux font les grandes rivières



Cotisation 2012 : **adhérent 15 euros**, inchangée (vous avez de faibles revenus : 6 euros)
cotisation couple 25 euros

Chèques à l'ordre de : APRA « le Chabot » - Mairie de Varilhes 09120 -

adresse : Mairie de Varilhes 09120

ou remis à Jean Pierre Jenn, trésorier ;
615 Route de Revel
31450 Odars